

AVIS ADMINISTRATIFS

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°9 du PLU de la Métropole Rouen Normandie

Par arrêté du Président n°PPAC 25.518 du 5 septembre 2025, le Président a prescrit une procédure de modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole Rouen Normandie.

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°9 du PLU, de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis des personnes publiques associées.

Ce projet de modification a pour objet de faire évoluer le zonage de 17 parcelles cadastrées respectivement section AD 667, AD 668, AD 669, AD 699, AD 781, AD 794, AD 862, AD 863, AD 864, AD 865, AD 866, AD 867, AD 868, AD 869, AD 871, AD 780 et AD 784 situées sur la commune de Déville-lès-Rouen afin de permettre un projet de renouvellement urbain comprenant un programme de 160 logements et une démolition-reconstruction d'une surface commerciale vétuste.

Cette mise à disposition du dossier se déroulera du :

19 janvier 2026 au 18 février 2026 inclus, soit 31 jours consécutifs.

Au siège de la Métropole Rouen Normandie (Le 108 - 108 Allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, et à la Mairie de Déville-lès-Rouen (1 Place François Mitterrand - 76250 DEVILLE-LES-ROUEN) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également mis à disposition du public sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie à l'adresse suivante : jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr et ce, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre papier disponible sur ces lieux de mise à disposition du dossier

- Sur le registre numérique disponible sur le site internet :

jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

- Par courrier électronique :

plu-modifs-poles@metropole-rouen-normandie.fr

- Par courrier adressé à :

Monsieur le Président de la Métropole

Projet de modification simplifiée n°9 du PLU

Le 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 ROUEN Cedex.

Au terme de la mise à disposition du public du dossier de modification, le Président en présentera le bilan devant le Conseil métropolitain, qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.